



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse

Paris, le 20 décembre 2007

Sécurité des musées et des monuments, lutte contre le trafic illicite des biens culturels

Rachida Dati, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, présentent en liaison avec le Ministère de l'Intérieur dix mesures pour renforcer la sécurité des musées et des monuments et intensifier la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

Ce plan d'action a été exposé en présence d'élus, représentants des collectivités territoriales propriétaires d'une grande partie du patrimoine culturel, de députés et sénateurs sensibilisés et actifs dans ce domaine, des associations de sauvegarde du patrimoine, des représentants du clergé affectataire d'une grande partie d'édifices culturels qui sont aussi des monuments historiques, ainsi que des acteurs de la sécurité (Office central de lutte contre le trafic des biens culturels, Gendarmerie nationale, Douanes...) et du marché de l'art.

Cette table ronde organisée par le ministère de la Culture et de la Communication en liaison avec les ministères de la Justice et de l'Intérieur, avait pour ambition d'évaluer les dispositifs de protection mis en place dans les musées et les monuments historiques et d'arrêter les actions nouvelles en la matière.

Cette réunion fait suite à une série d'actes de malveillance dont ont fait l'objet tout au long de l'été dernier un certain nombre de musées et de cathédrales : vol à main armée de quatre tableaux commis au musée des Beaux arts de Nice, disparition de plusieurs éléments d'un retable Renaissance de la cathédrale Saint-Pierre de Rennes, vol commis dans la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse et la cathédrale Saint-Jean Baptiste de Perpignan, effraction au musée d'Orsay.

Le plan d'action présenté par les ministres constitue une réponse concertée à l'atteinte portée au patrimoine national. Il comprend dix actions réparties selon trois axes majeurs dont des propositions d'évolution du code pénal qui seront soumises au Parlement au cours du premier trimestre 2008.

Répression

1. Création d'une circonstance aggravante en cas de vol de bien culturel protégé.
2. Renforcement du dispositif de protection contre les actes de malveillance des collections publiques.
3. Création d'une contravention de 5e classe pour l'intrusion dans un bâtiment du patrimoine culturel national.

Prévention

4. Renforcement des systèmes de sécurité, notamment, dans les musées nationaux et les édifices culturels. A partir de 2008, les réseaux de sécurité des 86 cathédrales seront reliés de façon systématique aux commissariats de police.
5. A partir du 1^{er} janvier 2008, prise en compte par l'Etat, des dépenses de sécurité dans les subventions qu'il accorde aux propriétaires publics ou privés, pour les travaux de restauration de monuments historiques.

6. Au printemps 2008, édition et mise en ligne d'un guide pratique rassemblant l'ensemble des informations, des méthodes, et des outils en matière de prévention des vols ; ce document rappellera également les procédures à suivre en cas de vol ou de restitution.
7. Renforcement de la collaboration déjà engagée entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales par la mise en place d'un programme de formation à la sécurité ouvert aux fonctionnaires d'Etat et territoriaux en charge de cette problématique.

Restitution

8. Intensification de la coopération des services de l'Etat dans le cadre des procédures judiciaires pour assurer une meilleure traçabilité des œuvres volées, de leur identification à leur recherche et de leur localisation à leur restitution.
9. Extension de l'accessibilité des bases de données, notamment TREIMA, aux acteurs du marché de l'art pour leur permettre de vérifier la provenance des œuvres.
10. Mobilisation des partenaires européens dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne en vue de renforcer la coopération et les actions de protection du patrimoine et de lutte contre le trafic des biens culturels.

Le ministère de la Culture et de la Communication estime qu'en 2008, il mobilisera en faveur de la sécurité dans les musées et les monuments historiques, jusqu'à 5 % de son budget d'intervention. Il mettra la priorité sur les opérations de sécurité qu'il mène sur son propre patrimoine, comme par exemple Orsay, Versailles, Compiègne et Fontainebleau, et incitera les autres propriétaires de musées et de monuments, à intégrer des mesures de sécurisation dans leur programme de restauration.

A cette occasion et pour illustrer la volonté du Gouvernement de lutter contre le trafic illicite de biens culturels, la ministre de la Culture et de la Communication a remis officiellement au maire de la commune de Vétheuil (Val d'Oise) *le Baiser de Judas*, élément du retable de la Passion, classé au titre des monuments historiques. Volé en 1973 dans l'église de Notre-Dame de Vétheuil, il vient d'être retrouvé en Belgique. Sa restitution a été rendue possible par une intervention décisive du syndicat national des antiquaires de France, action qui démontre le rôle important du marché de l'art dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.
à Paris, le 20 décembre 2007

Contacts presse

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales
Bénédicte Guitard
Conseiller chargé de la communication
Cabinet de Mme Michèle Alliot-Marie
Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales
01 49 27 38 53 benedicte.guitard@interieur.gouv.fr

Ministère de la Justice
Amandine Martin
Attachée de presse
Cabinet du Ministre
Ministère de la justice
01 44 77 75 56 amandine.martin@justice.gouv.fr

Ministère de la Culture et de la Communication
Département de l'information et de la communication
Aurélie Silvestre
01 40 15 80 55
service-de-presse@culture.fr

Direction de l'architecture et du patrimoine
Christine de Rouville
01 40 15 35 84
christine.de-rouville@culture.gouv.fr

Direction des musées de France
Christine André
01 40 15 35 97
christine.andre@culture.gouv.fr